

– la maison du sport européen –

Tweets du mois

EOC EU Office

@EOCEUOffice 24 October

JOB OFFER: the EOC EU Office is looking for a full-time Office Manager to strengthen its Brussels team. More info and job description:

<http://www.euoffice.euolympic.org/blog/job-opportunity-office-manager>

Olympics

@Olympics 24 October

Lighting ceremony for the @OlympicFlame in Olympia @PyeongChang2018 #TorchRelay #Olympics

IOC MEDIA

@iocmedia 17 October

IOC launches a new approach to the Candidature Process for the Olympic Winter Games 2026 <http://bit.ly/2yQpkCD> #Olympics

SIGGS Project

@SIGGS_EU 11 October

#SIGGS as good practice example of @EUErasmusPlus Sport funded project on #GoodGovernance incl #Genderequality at #IOC #womeninleadership

Table des matières

Editorial 2

UNION EUROPEENNE ET SPORT

CIO : La promotion du leadership féminin dans le sport à l'honneur 3

La CJUE juge que le bridge en duplicate ne relève pas de la notion de « sport » au sens de la directive TVA 4

Audition publique sur le programme Corps Européen de Solidarité 5

Réunions sur le lien entre développement régional et sport 6

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

Erasmus+: lancement de l'appel à candidature 2018 7

La Commission publie deux études sur le sport 9

European Athletics organise un atelier de travail sur Erasmus+ 10

L'Agence Exécutive de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture organise un « cluster meeting » sur l'inclusion sociale 11

L'intergroupe Rugby discute du programme Erasmus+ 11

Projet sur l'inclusion sociale et le volontariat dans les clubs sportifs en Europe 12

Le projet POINTS du bureau des COE auprès de l'UE dans les starting-blocks 13

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Offre d'emploi: Office Manager Bureau des COE auprès de l'UE 14

LE COIN DES PARTENAIRES

RF Sweden. Droits de l'Homme : un guide pour le sport 14

LE MOIS PROCHAIN

Dates importantes en novembre 15

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Novembre voit la première série de réunions que le bureau des COE auprès de l'UE accueille dans ses nouveaux bureaux. En effet, les 7 et 8 novembre la Commission UE des COE organise sa réunion annuelle à Bruxelles tandis que le Special Competence Seminar du bureau des COE auprès de l'UE se déroule les 13 et 14 Novembre. Cette année, le séminaire se concentre sur la mise en œuvre de la politique de concurrence de l'UE dans le domaine du Sport. Novembre verra également la tenue des élections des COE, à Zagreb.

De son côté, la nouvelle commission des athlètes des COE a été élue durant le Forum des athlètes des COE, il y a quelques semaines à Monaco. Je voudrais profiter de cet éditorial pour remercier Jean-Michel Saive pour la qualité de son travail ainsi que son implication en tant que président de la commission des athlètes durant les quatre dernières années. Son engagement a été considérable à tous les échelons puisqu'il a porté de la meilleure des manières la voix des athlètes au niveau de l'UE durant les différents forums européens du sport, mais aussi pendant les comités exécutifs des COE ou encore dans divers forums du CIO. Sous son leadership, la commission des athlètes des COE a connu des développements majeurs en termes de communication et de professionnalisation avec notamment la réalisation d'un « position paper » des athlètes des COE. Nous souhaitons à Jean-Michel le meilleur dans ses nouvelles responsabilités de vice-président du Comité Olympique belge. C'est aujourd'hui au tour de l'équipe entourant le nouveau président de la commission, le champion olympique Gerd Kanter, de poursuivre les démarches engagées et de développer de nouvelles perspectives pour la commission. Le bureau des COE auprès de l'UE est impatient de collaborer avec la nouvelle commission afin d'affronter ensemble les nombreux défis auxquelles les athlètes européens doivent faire face. Bonne chance à Gerd dans ses nouvelles attributions !

Le lancement du projet POINTS du bureau des COE auprès de l'UE approche à grands pas. La réunion de lancement du projet se déroulera les 10 et 11 janvier 2018, dans nos nouveaux locaux bruxellois. La participation de onze CNOs et trois fédérations européennes illustre l'immense intérêt des représentants du mouvement sportifs à s'attaquer aux défis actuels liés à l'intégrité du sport tels que la corruption ou la manipulation des compétitions sportives. L'idée de développer le concept de point de contact unique pour les questions d'intégrité et de proposer un soutien éducatif aux fédérations sportives sur le sujet devrait permettre de renforcer l'expertise des organisations sportives tout en développant des schémas d'actions appropriés.

La présidence estonienne de l'UE entre dans sa dernière ligne droite. La réunion du Conseil des ministres des sports de l'UE se tiendra le 21 novembre et pourrait être fondatrice d'une nouvelle étape du dialogue entre le mouvement sportif organisé et les ministres des sports de l'UE. En effet, en invitant le Dr. Thomas Bach, président du CIO, la présidence estonienne de l'UE espère renforcer la coopération avec le mouvement sportif afin d'affronter ensemble les défis tels que l'intégrité du sport mais aussi rechercher la synergie dans différents domaines ou encore discuter la mise en œuvre de l'Agenda olympique.

En vous souhaitant une très bonne lecture



Folker Hellmund

Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

CIO : La promotion du leadership féminin dans le sport à l'honneur

Organisé conjointement par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité olympique de Lituanie (LNOC), Vilnius a accueilli, les 10-11 octobre 2017, le premier Forum sur la promotion des femmes dirigeantes en Europe. Durant deux journées, les grands dirigeants du mouvement olympique se sont succédés dont le président du CIO, le Dr. Thomas Bach, le président intérimaire des COE, Janez Kocijančič ainsi que de nombreux présidents de CNO, pour mettre en avant le sujet de l'égalité des genres dans les positions dirigeantes au sein du mouvement sportif.

L'un des éléments majeurs discuté durant le Forum concernait le rôle des hommes dans le processus de changement des mentalités : « *L'égalité des genres n'est pas un problème féminin – c'est un droit humain de premier ordre* » a notamment déclaré le président du CIO, durant son discours d'ouverture du Forum. « *L'égalité des sexes n'est pas une problématique féminine, c'est un droit humain fondamental extrêmement important* », a déclaré le président du CIO lors de la séance d'ouverture du Forum. « *Les hommes doivent prendre leurs responsabilités et travailler aux côtés des femmes afin de créer un monde meilleur. Il existe bien des façons de défendre cette cause importante, aussi permettez-moi d'inviter plus particulièrement tous les hommes présents ici aujourd'hui à se mobiliser. Ce n'est que lorsque chacun de nous jouera son rôle que nous pourrons avancer.* »

La suite du Forum s'est organisée autour de 4 panels, avec de prestigieux intervenants dont Halla Tomasdottir, ancienne candidate à la présidence de l'Islande mais aussi des scientifiques, des académiques et des experts ainsi que des

dirigeants du monde sportif sans oublier les athlètes. Les discussions ont tourné autour des mesures concrètes à mettre en œuvre afin d'obtenir un meilleur équilibre dans le processus de prise de décision dans le sport.



Les recommandations majeures ont ainsi été collectées et résumées dans le document « **Mobilisation en faveur du changement – Vilnius** », produit à l'issue du Forum. Les participants ont notamment reconnu le rôle moteur des COE tout en appelant à la mise en œuvre de différentes actions.

– la maison du sport européen –

Le Forum a réuni près de 200 participants venant de 40 CNOs, du CIO et de bien d'autres organisations sportives. Le bureau des COE auprès de l'UE a activement contribué à la rédaction du document de Vilnius ainsi qu'à la modération des différents panels. Ce Forum était également une excellente opportunité pour le CIO de lancer sa plateforme pour la promotion des femmes dans le sport, une communauté d'apprentissage en ligne destinée à mettre en contact les femmes évoluant dans le sport et à

fournir des ressources utiles aux dirigeants qui soutiennent l'égalité des sexes.

Dans le même temps, l'Institut européen pour l'égalité des genres a lancé son [Gender Equality Index 2017](#), qui prend en compte pour la première fois le domaine de la prise de décision dans le sport.

PLUS D'INFORMATIONS

[Article du CIO](#)

La CJUE juge que le bridge en duplicate ne relève pas de la notion de « sport » au sens de la directive TVA

Le 26 octobre 2017, la Cour de justice de l'UE (CJUE) a livré son jugement dans l'affaire *The English Bridge Union Limited (EBU)*. La Cour a établi que le bridge en duplicate, était caractérisé par une composante physique paraissant négligeable. Elle a ainsi rejeté la demande d'EBU de pouvoir bénéficier de l'exonération de TVA offertes à certaines prestations de services « *ayant un lien étroit avec la pratique du sport* ».

The English Bridge Union (EBU) est un organisme national chargé de la réglementation et du développement du bridge en duplicate en Angleterre. Ce jeu de cartes constitue une variante du bridge et se pratique en compétition au niveau national et international, chaque équipe jouant successivement la même donne que ses homologues aux autres tables. Le classement est ainsi établi selon les performances relatives.

Afin de participer aux compétitions de bridge en duplicate les joueurs doivent payer un droit d'entrée, sur lequel EBU paie de la TVA. En 2015, EBU souhaitait le remboursement de cette taxe en arguant que le bridge duplicate étant un sport, l'organisation devrait bénéficier de l'exonération mentionnée dans la directive européenne TVA (2006/112/EC).

La première demande d'EBU a été rejetée par l'administration fiscale, l'activité physique liée à la pratique du bridge n'étant pas suffisamment important pour tomber sous l'exonération prévue par la directive. Saisi en appel de ce recours, l'Upper Tribunal (Tax and Chancery Chamber) [tribunal supérieur (chambre de la fiscalité et de la Chancery), Royaume-Uni], tout en exposant que le bridge en duplicate fait appel à des compétences intellectuelles élevées, a demandé à la Cour de justice européenne de définir s'il s'agissait d'un « sport » au sens de la directive TVA.

Malgré un avis favorable en juin 2017 de l'avocat général de la Cour, Maciej Szpunar, la CJUE a décidé d'avoir une interprétation assez stricte du concept de sport dans le cadre de la directive TVA, établissant la limitation à des activités répondant au sens habituel de cette notion, caractérisées par une composante physique non négligeable.

La Cour a néanmoins rappelé que sa décision ne répondait en rien à la question de savoir si une activité comportant une composante physique paraissant négligeable pourrait relever de la notion de « services culturels » au sens de la directive.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communiqué de presse de la CJUE](#)

Audition publique sur le programme « Corps Européen de Solidarité »

Le 10 octobre, la commission culture et éducation du Parlement Européen (CULT) a organisé une audition publique conjointe avec la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) sur le « Corps Européen de Solidarité » (CES) afin de débattre de son objectif et de son efficacité. De plus, s'est tenu un échange de vues sur la forme, les objectifs et la mise en œuvre du CES, ainsi que sur sa dépendance financière vis-à-vis des programmes et fonds existants de l'UE.

Le Corps européen de solidarité est une nouvelle initiative de financement annoncée par le président de la Commission Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de septembre 2016. Le CES vise à donner aux jeunes de 18 à 30 ans l'occasion de participer à diverses activités de solidarité à travers l'UE. Les associations sportives sont explicitement mentionnées en tant qu'organisations d'accueils. Depuis le lancement du programme le 7 décembre 2016, plus de 38 500 jeunes Européens se sont inscrits et 1 800 sont déjà placés sur un projet.

Au cours de l'audition, les intervenants ont souligné l'importance de la participation des jeunes handicapés et des jeunes issus de milieux défavorisés. En outre, ils ont rappelé que les placements de solidarité ne se substituent pas à des emplois réguliers et ont déclaré que les ressources financières attribuées au CES ne doivent pas provenir d'autres programmes (Erasmus+ par exemple). Ce nouveau projet a donc besoin de son propre financement.

Après l'introduction de Mme Petra Kammerevert, présidente de la commission de la culture et de l'éducation, M. Tibor Navracsics a déclaré que le cadre d'activité du CES demeure vaste mais qu'il sera réduit. En ce qui concerne la séparation entre les différents types d'activités, le Commissaire préfère s'appuyer sur l'expertise des ONG et du *Service Volontaire Européen* pour toucher le maximum d'organisations auxquelles le programme pourrait s'appliquer.

La Directrice du Centre Européen du Volontariat (CEV), Gabriella Civico, a souligné que pour atteindre les objectifs du CES il était nécessaire d'impliquer davantage d'organisations syndicales ou d'autres parties prenantes de la société civile. Une structure de cogestion entre les réseaux pertinents d'ONG actifs dans la solidarité européenne et celles actives dans le volontariat devrait être mise en place. Enfin, le Centre de Ressources du Corps européen de solidarité devrait aider les organisations participantes et les jeunes participants à s'insérer le plus facilement possible sur les projets du CES (formations avant la mise sur projet, présentation de l'ONG en question...).

PLUS D'INFORMATIONS

[Supports de l'Audition Publique sur le CES](#)
[Principes et Mission du CES](#)

La Commission a organisé deux réunions sur le lien entre développement régional et sport

Le 10 octobre, l'unité sport de la Commission européenne a organisé deux réunions dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes: un atelier consacré à la « *spécialisation intelligente par le sport* » ainsi que la réunion de lancement du « *Réseau Action Sport* ».

La spécialisation intelligente est une stratégie liée à la politique de cohésion de l'UE, qui vise à réduire les écarts entre les régions et à assurer la croissance en Europe. Le développement d'une stratégie de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente (RIS3) - qui vise à identifier des créneaux compétitifs - est actuellement une condition préalable pour recevoir un financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Plusieurs régions d'Europe ont déjà choisi le sport comme sujet de spécialisation. Souvent, il s'agit d'un projet lié à la recherche industrielle dans le secteur du sport. Cet atelier a été divisé entre un panel politique et un panel plus technique. Le premier a réuni des représentants des institutions de l'UE : le Commissaire Tibor Navracsics ainsi que les députés européens Bogdan Wenta et Hannu Takkula, le président du Comité des régions, Markku Markkula, et Mika Riipi, gouverneur de la Région de Laponie. Le deuxième panel était composé de représentants de régions en Belgique, Finlande et Pays-Bas qui ont partagé leurs différentes expériences.

Le deuxième événement était un suivi de l'étude de 2016 de la Commission sur la « [contribution du sport au développement régional par l'intermédiaire des fonds structurels](#) ». Les recommandations de cette étude invitait notamment la mise en place du « Réseau Action Sport » afin de renforcer la lutte en faveur d'une

meilleure inclusion du sport dans les fonds structurels. Cette réunion a permis de poser les premières pierres à la création de ce réseau destiné à accompagner les acteurs du sport dans une meilleure utilisation de ces fonds.

La réunion a été dirigée par Marisa Fernandez Esteban, directrice adjointe de l'unité sport, Roland Farkas (unité sport), ainsi que par Arthur Le Gall de l'entreprise KEA. Le groupe a abordé les objectifs et les activités prévues avant d'examiner les différentes possibilités de gestion du réseau. La sensibilisation aux bienfaits du sport pour les régions, une meilleure inclusion du sport dans les fonds régionaux et un effort continu de collecte d'exemples de projets (comme dans l'étude de 2016) ont été définis comme trois objectifs prioritaires. Il a également été question de mettre sur pied d'un outil en ligne.

Aucune décision finale n'a été prise quant à la future structure du réseau, mais la Commission européenne a confirmé qu'elle continuerait à soutenir le développement du groupe. Il n'était pas non plus exclu que le réseau soit dirigé par la Commission (c'est-à-dire sur une structure de type « groupe d'experts »).

Le Réseau Action Sport est ouvert à d'autres organisations souhaitant faire avec le Parlement européen.

PLUS D'INFORMATIONS

[Le discours du Commissaire Tibor Navracsics \(EN\)](#)
[Agenda de la réunion de lancement du Réseau Action Sport \(EN\)](#)

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

Erasmus+: lancement de l'appel à candidature 2018

Le 25 octobre, la commission européenne a publié l'appel à candidature pour l'année 2018 et le guide du programme pour Erasmus+ qui recouvre toutes les offres du programme dont le chapitre consacré au sport.

Les organisations sollicitant un financement dans le cadre de cet appel doivent respecter les conditions de participation et de financement expliquées dans ce guide. Le document fournit notamment des informations détaillées sur les objectifs, l'éligibilité et les critères d'attribution des différents types de projets et constitue donc le principal document d'information pour tous les candidats.

Après les changements positifs apportés au programme sportif au cours des deux dernières années (introduction des petits partenariats collaboratifs en 2016, introduction de subventions simplifiées en 2017), l'appel de cette année n'introduit pas de changements majeurs.

[L'appel à candidatures](#) inclut toutefois une clause relative aux candidats britanniques, que la Commission européenne doit désormais systématiquement inclure dans tous ses programmes de financement. Il stipule que les candidats doivent se conformer aux critères d'éligibilité de l'appel correspondant – et ce pendant toute la durée du projet – en soulignant qu'une sortie de l'UE du Royaume-Uni sans accord de suivi couvrant Erasmus+ porterait atteinte à l'éligibilité d'un candidat. Toutefois, ce risque ne devrait être valable que pour les candidats britanniques, et non pour tous les autres partenaires du projet.

Toutes les règles de candidature et de financement, y compris les montants pour les différents coûts unitaires pour les actions sportives, se trouvent aux pages 226 (et suivantes) du [guide](#)

[du programme Erasmus+](#). En ce qui concerne les **partenariats collaboratifs** (minimum de 5 partenaires de 5 pays différents et financement maximal de 400 000 euros), l'allocation du budget se présente comme suit :

- environ 25% pour des projets encourageant la participation à des activités sportives et physiques (priorités 1 et 2);
- environ 25% pour des projets soutenant l'éducation dans et par le sport, en mettant l'accent sur le développement des compétences, ainsi que sur la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE sur les doubles carrières des athlètes et des projets soutenant le volontariat dans le sport (priorités 3 et 4);
- environ 20% pour des projets soutenant l'intégrité du sport tels que la lutte antidopage, la lutte contre la manipulation des compétitions sportives et la bonne gouvernance dans le sport (priorités 5, 6 et 7);
- environ 30% pour des projets visant à lutter contre la violence, le racisme, la discrimination et l'intolérance dans le sport, des projets visant à encourager l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans le sport (priorités 8 et 9).

Pour les partenariats de collaboration, le guide du programme stipule en outre que « *dans tous ces domaines, l'égalité des genres doit être encouragée* » de même que « *la coopération avec les pays partenaires* ».

Les **petits partenariats collaboratifs** (minimum

– la maison du sport européen –

de 3 partenaires de 3 pays et financement maximal de 60 000 euros) doivent viser à :

- Encourager l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans le sport;
 - Promouvoir les sports et jeux traditionnels européens;
 - Soutenir la mobilité des bénévoles, des entraîneurs, des gestionnaires et du personnel des organismes de sport à but non lucratif;
 - Protéger les athlètes, en particulier les plus jeunes, contre les risques pour la santé et la sécurité en améliorant les conditions d'entraînement et de compétition;
 - Promouvoir l'éducation dans et par le sport en mettant l'accent sur le développement des compétences.
- Bénévolat dans le sport;
 - L'inclusion sociale par le sport;
 - L'égalité des genres dans le sport;
 - Activité physique favorisant la santé;
 - Mise en œuvre de la Semaine européenne du sport.

En 2018, la date limite de dépôt des candidatures sera fixée au 5 avril 2018, 12h00 (midi), heure de Bruxelles.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actions, de leurs budgets et de critères

PLUS D'INFORMATIONS

[Appel à candidatures 2018 pour Erasmus+ Guide du programme 2018](#)

Les **événements sportifs à but non lucratif** doivent soutenir les mêmes objectifs que lors du dernier appel :

Budget (EUR)	Nombre de Bourses	Montant attribué max. (EUR)	Durée du projet (mois) / Plage horaire pour les événements	Début de la période d'éligibilité	Date limite de candidature
Partenariats Collaboratifs					
26,382,860	93	400 000	12, 18, 24, 30 ou 36	1 ^{er} Janvier 2019	5 Avril 2018
Petits Partenariats Collaboratifs					
6,500,000	110	60 000	12, 18 ou 24	1 ^{er} Janvier 2019	5 Avril 2018
Événements sportifs à but non lucratif					
4,500,000	14	organisé pendant la Semaine Européenne du Sport 300 000; Sinon: 500 000	Événement avant le 31 Octobre 2019, durée totale d'un an	1 ^{er} Novembre 2018	5 Avril 2018

La Commission a publié deux études sur la protection des données et la lutte antidopage ainsi que sur la contribution du sport à l'employabilité

Au cours du mois d'octobre, la Commission européenne a publié deux nouvelles études liées au sport.

Étude sur la contribution du sport à l'employabilité des jeunes dans le contexte de la stratégie Europe 2020

La Commission européenne a publié une étude sur "la contribution du sport à l'employabilité des jeunes dans le contexte de la stratégie Europe 2020". L'étude doit servir de base au suivi et à l'évaluation des programmes existants et à la mise en œuvre des initiatives futures.

Cette étude, analyse l'impact du sport sur l'employabilité des jeunes Européens dans le contexte de la stratégie Europe 2020. Grâce à un processus d'enquête qui a impliqué 10 cas d'études dans 8 pays différents, l'objectif de la recherche était de déterminer les éléments clés qui aident à produire des résultats dans le sport pour les programmes d'employabilité. Un programme a ainsi été développé afin d'identifier les composantes clés et la séquence présumée des causes et effets entre le sport et le chômage des jeunes.

Un ensemble de principes directeurs et de recommandations a émergé de la théorie développée tout au long de cette étude.

Ces lignes directrices peuvent servir de base solide pour le suivi et l'évaluation des programmes existants, ainsi que pour améliorer la conception et la mise en œuvre des futures initiatives dans ce domaine. Enfin, les observations de cette étude ont servi de base à un certain nombre de recommandations politiques novatrices.

Antidopage et protection des données

Longtemps attendues, l'étude traitant de la lutte

antidopage et la protection des données a été publiée par la Commission le 25 octobre. L'idée de la Commission était de faire un état des lieux des législations et des pratiques nationales en matière d'antidopage avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (GDPR), le 24 mai 2018. Elle considère le lien entre les règles et pratiques antidopage dans l'UE, d'une part, et le système européen de protection des données, d'autre part.

Cette étude avait quatre objectifs principaux: (1) avoir une vue générale des législations nationales pertinentes dans les 28 États membres de l'UE; (2) déterminer, sur la base des résultats de l'exercice susmentionné et d'autres facteurs pertinents, un échantillon représentatif de douze États membres de l'UE qui serait étudié plus en détail; (3) effectuer des recherches sur le processus et le type de traitement des données à caractère personnel à des fins de lutte contre le dopage dans ces douze pays; (4) identifier les cas qui doivent être examinés afin d'assurer un traitement légal des données à caractère personnel dans le contexte de la lutte antidopage.

Dans le cadre de la recherche, des informations sur 28 lois nationales en matière de dopage et de protection des données ont été recueillies, comparées et analysées. En outre, des entretiens ont été menés avec les Organisations Nationales anti-dopage des 12 pays sélectionnés, une autorité de protection des données (DPA) et l'Agence Mondiale Antidopage.

Enfin, la partie clé de l'étude concerne les recommandations adressées aux États membres pour assurer à la fois la protection des données personnelles et l'efficacité du système actuel de lutte contre le dopage.

[PLUS D'INFORMATIONS](#)

– la maison du sport européen –

[Etude de la Commission sur la contribution du sport à l'employabilité des jeunes dans le contexte de la stratégie Europe 2020](#)

[Etude de la Commission sur l'Antidopage et protection des données](#)

European Athletics organise un atelier de travail sur Erasmus+ Sport

Le 12 octobre 2017, l'Association européenne d'athlétisme (European Athletics) a organisé un atelier de travail sur les fonds européens pour ses fédérations membres, à Vilnius. Cet atelier était lié à la Convention annuelle de l'organisation, les 13 et 14 octobre. Au total, 5 différents groupes de travail ont été organisés couvrant des sujets aussi divers que la lutte contre le dopage ou la protection des mineurs. Près de 30 participants ont pris part à l'atelier sur les fonds européens.

Jean Gracia, vice-président d'European Athletics, a ouvert l'atelier en encourageant les participants à devenir actifs dans des projets européens. En effet, la participation des différentes associations nationales s'est avérée pour le moment plutôt limitée. Jean Gracia a également une nouvelle fois exprimé son regret de ne pas voir la Suisse considérée comme un pays entièrement membre du programme, ce qui ne laisse pas la possibilité aux organisations basées en Suisse de diriger un projet Erasmus+ Sport.

Matthias Van Baelen, du bureau des COE auprès de l'UE a ensuite présenté le programme Erasmus+ Sport ainsi que l'appel à candidatures 2018. Il a ainsi mis l'accent sur les différentes opportunités pour les fédérations nationales (petits et grands projets ainsi que les événements à but non lucratif) avant de donner des indications

pratiques sur les méthodes à suivre pour obtenir les financements européens.

L'objectif principal de cet atelier était de démontrer aux fédérations les avantages d'être impliqués dans un projet Erasmus+ en mentionnant notamment la simplification des conditions financières, le meilleur taux de réussite des candidatures, l'augmentation du budget ou encore la possibilité de travailler sur des petits projets.

Suite à cette présentation, le projet POINTS ("Single Points of Contact for Sports Integrity") du bureau des COE auprès de l'UE a également été présenté. European Athletics sera l'un des partenaires de ce projet qui débutera en janvier 2018 (voir l'article dédié).

De plus, Ben Gittus d'EOSE, a présenté le ONSIDE Project visant à créer des standards pour les officiels de différents sports. Le fait qu'European Athletics, bien que basé en Suisse, soit également partenaire de ce projet illustre le fait que le programme Erasmus+ Sport n'est pas un financement visant uniquement les états membres de l'UE.

Le bureau des COE auprès de l'UE espère que de nombreuses fédérations nationales seront impliquées dans le futur d'Erasmus+ sport celles-ci pouvant être des atouts majeurs afin de toucher le niveau régional et local.

L'Agence Exécutive de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture organise un « cluster meeting » sur l'inclusion sociale

Le 9 octobre, l'Agence Exécutive de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture (EACEA) a organisé un « cluster meeting » sur le thème de l'inclusion sociale. La réunion a réuni des représentants de projets des divers programmes de financement que l'agence met en place autour de la thématique : « *Pratiques inspirantes dans les projets financés par l'Europe* ».

Après l'introduction du directeur de l'agence, Brian Holmes, les coordinateurs du programme Gillian McLaughlin et Luciano Di Fonzo ont modéré un panel composé de Stanislava Schenck (aTempo), Antje Boehmert (DOCDAYS Productions), Dr. Christophe Bertossi (Institut Français de Relations Internationales) et Kurt Wachter (Institut de Vienne pour le Dialogue International et la Coopération).

Le panel a évoqué les perspectives et les différentes approches liées à l'inclusion sociale, les

secteurs dans lesquels on la retrouve et la manière dont les projets se servent de l'Union Européenne comme un forum d'échange des meilleures pratiques.

Enfin, les participants ont été répartis en quatre différents ateliers (« Dialogue interculturel et compréhension mutuelle », « Donner la voix, devenir partie intégrante de la société », « Educateurs, travailleurs, professionnels, coaches, bénévoles », « Solidarité en temps de crise, nouveaux modèles d'engagement social ») afin de présenter les expériences personnelles et de discuter les défis et les solutions envisagées dans le cadre de l'inclusion sociale. Les ateliers ont également permis d'aborder la future structure du programme de financement et les possibles améliorations pour la prochaine période.

L'intergroupe Rugby du Parlement discute du programme Erasmus+ Sport

Le 17 octobre, l'intergroupe Rugby (« EPRUI ») du Parlement européen a organisé une conférence au visant à informer les clubs de rugby et les fédérations sur les financements accessibles via Erasmus+ Sport. L'objectif de la réunion était de leur présenter le programme et d'offrir des conseils pratiques aux candidats potentiels.

A la suite de l'introduction du député européen Derek Vaughan, Michal Rynkowski (en charge du programme Erasmus + Sport à la Commission européenne) a donné un aperçu global du programme. Il a également abordé les lignes directrices du Plan de Travail pour le Sport de l'UE (2017-2020).



Luciano Di Fonzo, Chef du Secteur du programme Erasmus+ Sport au sein de l'Agence Exécutive de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture (EACEA), a présenté les différents types de projets et a donné un certain nombre de conseils pour

– la maison du sport européen –

préparer et soumettre une candidature de la meilleure manière possible.

Enfin, Felix Schäfer, du bureau des COE auprès de l'UE, a présenté une analyse des résultats des projets mis en œuvres au cours des dernières années. En outre, il a mis en évidence les effets

positifs qui ont résulté de l'introduction des « petits partenariats collaboratifs » l'année passée.

Il a ensuite détaillé aux participants les différentes étapes d'une candidature, en insistant sur les aspects cruciaux à garder en tête et les pièges à éviter.

Projet sur l'inclusion sociale et le volontariat dans les clubs sportifs en Europe

Le 28 septembre 2017, le bureau européen de l'Université du Sud Danemark a organisé une conférence sur « *l'inclusion sociale et le volontariat dans les clubs de sport en Europe* » (SIVSCE). L'objectif de la journée était de révéler les résultats du projet et de discuter du rôle des clubs sportifs dans la société en mettant l'accent sur l'intégration sociale et le bénévolat.

L'organisme de recherche a initié un partenariat collaboratif dans le cadre du programme Erasmus+ 2015. Les objectifs du projet étant de mettre en œuvre un programme de recherche transnational sur l'intégration sociale et le bénévolat dans les clubs sportifs de dix pays européens. Le projet consiste en une étude comparative basée sur différents cas européens : en Belgique (Flandres), au Danemark, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, en Espagne et en Suisse. Cette analyse est coordonnée par le Centre pour le sport, la santé et la société civile de l'Université du Sud du Danemark.

Le projet a couvert plus de 35 000 clubs sportifs dans dix pays européens et les résultats incluent des découvertes intéressantes sur l'inclusion sociale et le bénévolat dans les clubs sportifs. Par exemple, les données montrent qu'il n'y a pas de diminution du nombre de bénévoles dans les clubs sportifs. En outre, l'étude souligne l'importance des activités bénévoles, non seulement pour les clubs

sportifs et les membres, mais aussi pour la société dans son ensemble. Le volontariat sportif dispose d'un énorme potentiel pour la promotion de l'intégration sociale. De plus, il peut également être considéré comme une forme de citoyenneté active fondée sur les relations mutuelles entre les membres.

Dans le même temps, il est également très difficile, voire impossible pour les hommes politiques de s'immiscer dans les organisations sportives et de tenter d'influencer les processus d'intégration et les activités de bénévolat dans le sport. Il s'agit donc réellement d'un projet citoyen. De plus, en développant des offres spéciales pour attirer les personnes handicapées, les femmes et les personnes issues de l'immigration, les clubs s'assurent d'intégrer plus de membres dans l'organisation, issus d'horizons divers et variés.

Enfin, il pourrait être beaucoup plus efficace de recruter et de retenir des membres au sein de l'organisation s'ils ont la possibilité de comprendre explicitement comment et pourquoi les membres participent, ce qui les lie émotionnellement au club et, surtout, comment les membres interagissent entre eux.

PLUS D'INFORMATIONS

[Actualités du programme SIVSCE \(EN\)](#)

Le projet POINTS du bureau des COE auprès de l'UE dans les starting-blocks

Suite à sa sélection par la Commission, le projet 'Single Points of Contact for Sports Integrity' (POINTS) du bureau des COE auprès de l'UE débutera en janvier 2018, pour une durée de trois ans, avec des activités prévues dans les différents pays partenaires du projet.

Ayant pour objectif d'aider les Comités Olympiques Nationaux (CNOs), les fédérations européennes et nationales en Europe à préserver l'intégrité de leur(s) discipline(s) et de renforcer leur gouvernance, le projet POINTS réunit un impressionnant consortium de 18 organisations dont 11 CNOs (Belgique, Danemark, Norvège, France, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Italie, Portugal, Allemagne et Croatie), 3 fédérations européennes (L'Association européenne d'athlétisme, la fédération européenne de Volleyball et FIBA Europe), INTERPOL, Sport & Recreation Alliance UK et EOSE. Le CIO, à travers son bureau éthique et conformité, est également un partenaire associé au projet.

L'annonce par la Commission européenne de la sélection du projet dès le mois de juillet a rendu possible le lancement du projet dès les premières semaines de janvier, puisque la première réunion se tiendra en effet les 10 et 11 janvier dans les nouveaux bureaux des COE auprès de l'UE, à Bruxelles. Cette perspective promet une fin d'année 2017 animée avec la préparation de la

réunion mais aussi le développement des différents outils de communication – compte Twitter et site internet.

Cette réunion de lancement permettra également à l'équipe du projet de présenter officiellement le logo POINTS au consortium de partenaires:



Les premiers mois de 2018 verront le consortium travailler sur une définition du concept de 'Single Points of Contact for integrity', se basant sur les expériences déjà en place dans différents sports et pays, majoritairement centrées sur le thème de la manipulation des compétitions sportives. La première tâche sera ainsi d'élargir ce concept à une vision plus large des questions d'intégrité, incluant notamment les problématiques liées à la bonne gouvernance.

La seconde partie de 2018 sera elle dédiée au développement d'un programme d'éducation afin de supporter la mise en place de 'Single Points of Contact for integrity' dans les organisations partenaires.

Le bureau des COE auprès de l'UE est impatient de débuter cette collaboration avec les partenaires du projet et vous informera régulièrement des avancées du projet POINTS.

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Offre d'emploi: *Office Manager* au Bureau des COE auprès de l'UE

Le Bureau des Comités Olympiques Européens auprès de l'UE est à la recherche d'un administrateur de bureau à temps-plein (38 heures/semaine) pour venir compléter son équipe bruxelloise à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'administrateur de bureau sera en charge de la comptabilité et du budget, de fournir de l'aide au directeur, un soutien administratif aux membres du personnel ainsi qu'une gestion globale efficace du bureau.

Les personnes intéressées peuvent trouver de plus amples informations sur cette offre et sur les critères de sélection [sur le site web du Bureau des COE auprès de l'UE](#).

Les candidats sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à l'attention de Folker Hellmund, Directeur (hellmund@euoffice.eurolympic.org), pour la date du 21 Novembre.

LE COIN DES PARTENAIRES

RF Sweden. Droits de l'Homme : un guide pour le sport

Adhérer ainsi que lutter pour les principes des droits de l'Homme est une évidence pour beaucoup. Les thématiques couvertes par ces principes ne sont néanmoins pas les mêmes dans les différentes parties du monde. Le guide publié par la Confédération sportive suédoise (RF SWEDEN) vise à offrir aux lecteurs la vision du mouvement sportif suédois sur le sujet.

L'objectif de ce guide est de diffuser les outils grâce auxquels le sport suédois peut participer à la promotion des droits de l'Homme à l'échelle nationale et globale.

RF Sweden souhaite montrer son engagement derrière ces valeurs, basé sur le respect de la démocratie, la participation, le bien être, l'égalité entre les peuples et les droits des personnes. Ces valeurs doivent se retrouver à tous les échelons du mouvement sportif. Le mouvement sportif suédois adhère également à la déclaration des Nations

unies sur les droits de l'Homme, la convention sur le droit des enfants ou encore sur le droit des personnes handicapées.

Ce guide décrit les principes majeurs de l'égalité entre les Hommes, mettant en avant l'importance que cette égalité s'applique à tous, peu importe le genre, l'ethnie ou l'orientation sexuelle. Le guide insiste également sur les droits humains au travail, de l'organisation d'événements sportifs aux collaborations avec les équipementiers. Le sport peut jouer un rôle dans la lutte contre les violations des droits de l'Homme, notamment par des recommandations et des informations sur les droits des enfants, l'esclavage ou les accidents de travail. Le sport peut créer l'unité dans l'égalité et la diversité et nous devons tous apporter notre pierre à l'édifice.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Marie Denitton (marie.denitton@rf.se).

– la maison du sport européen –

Dates en novembre 2017

31 Octobre-4 Novembre 2017	<i>ANOC Assemblée Générale, Prague, République Tchèque</i>
1 Novembre 2017	<i>Toussaint, Bureau des COE auprès de l'UE fermé, Bruxelles</i>
8 Novembre 2017	<i>Réunion EOC EU Commission, Bruxelles</i>
10 Novembre 2017	<i>Réunion du Comité Exécutif ENGSO, Bruxelles</i>
13-14 Novembre 2017	<i>Séminaire Compétence Spéciale, EOC EU Office, Bruxelles</i>
22 Novembre 2017	<i>Cérémonie de Récompenses #BeInclusive, Bruxelles</i>
23 Novembre 2017	<i>Réunion du Comité Exécutif des COE, Zagreb, Croatie</i>
24-25 Novembre 2017	<i>Assemblée Générale des COE, Zagreb, Croatie</i>